



Le 11 décembre 2024

[TRADUCTION]

Par courriel : mcu@justice.gc.ca

L'honorable Arif Virani, P.C., député
Ministre de la Justice
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Objet : Financement du service d'administration des tribunaux

Monsieur le Ministre Virani :

Nous vous écrivons au nom des membres de l'Association du Barreau canadien du Comité de liaison entre la magistrature des Cours fédérales et le barreau, du Comité de la Cour canadienne de l'impôt et du barreau, du Comité de l'accès à la justice (comités de l'ABC), de la section du droit de l'immigration, de la section du droit de la propriété intellectuelle, de la section des juristes d'expression française de common law et de la Division du Québec de l'ABC, pour exprimer notre soutien à la demande de budget hors cycle du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) afin d'obtenir un financement adéquat pour se conformer aux exigences nouvelles et existantes de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et à l'augmentation sans précédent du volume et de la complexité des affaires, dont les affaires d'immigration sont le plus important facteur de volume. Nous sommes particulièrement préoccupés par le manque à gagner de 35 millions de dollars rapporté dans le National Post¹. Dans la présente lettre, nous abordons spécifiquement les retards liés à la traduction et à l'immigration.

Les comités de l'ABC sont composés de membres de l'ABC représentant les domaines du droit relevant de la compétence principale des Cours fédérales et de la Cour canadienne de l'impôt tout comme la promotion de l'accès à la justice des personnes pauvres et de la classe moyenne. Ils offrent un forum pour discuter des questions de pratique judiciaire entre les juges, le SATJ, Justice Canada et les juristes qui sont d'intérêt mutuel pour le barreau et la magistrature. La section du droit de l'immigration compte environ 1 100 membres à travers le Canada qui pratiquent dans tous les domaines du droit de l'immigration et des réfugiés. Les membres de la section des juristes d'expression française de common law représentent et soutiennent les intérêts des membres francophones de l'ABC qui vivent et exercent le droit dans les provinces et territoires de common law. La section du droit de la propriété intellectuelle traite du droit et de la pratique relatifs à toutes les formes de propriété, de licence, de transfert et de protection de la propriété intellectuelle et des droits de propriété connexes.

Les modifications apportées à la LLO ont élargi l'obligation des tribunaux fédéraux de rendre des décisions ayant une « valeur précédente » disponibles simultanément dans les deux langues officielles à compter de juin 2024. Nous comprenons que, pour se conformer aux obligations nouvelles et existantes de la LLO, le SATJ a demandé un financement de 37,7 millions de dollars sur trois ans et un financement continu de 15 millions de dollars. Dans le budget fédéral de 2024, le SATJ a reçu 9,6 millions de dollars, répartis également sur les trois prochaines années, sans financement continu. Cet investissement représente 25 % de la demande de budget en lien avec la LLO.

¹ National Post, 5 décembre 2024 : [en ligne](#)

Avec les niveaux de financement actuels, le SATJ ne sera pas en mesure de soutenir adéquatement les tribunaux à rendre simultanément des décisions ayant valeur de précédent dans les deux langues officielles, comme l'envisage le projet de loi C-13. Plus précisément, il y aura des retards dans la traduction et la révision, et la croissance des arriérés de traduction pour les décisions ne faisant pas jurisprudence continuera probablement à augmenter au-delà du délai actuel de deux ans. Cela limitera l'accès à la justice dans les deux langues et suscitera probablement des inquiétudes de la part des communautés de langues officielles, du barreau et du commissaire aux langues officielles.

De plus, nous comprenons que le manque de financement et l'augmentation du nombre d'affaires posent un défi important aux opérations courantes des quatre tribunaux fédéraux et à la capacité du SATJ à maintenir ses activités de base. Cette situation a un impact direct sur l'accès à la justice et soulève de sérieuses préoccupations quant à l'intégrité du système judiciaire et à la confiance du public à son égard. Par exemple, les affaires d'immigration ont quadruplé depuis la période pré-COVID, passant d'une moyenne d'environ 6 000 dossiers par an dans les cinq années précédant la pandémie à une prévision de 24 000 affaires en 2024. Nous savons que, sans un financement adéquat, les tribunaux seront contraints de réduire leurs services, à la fois en ce qui concerne le nombre d'audiences et de soutien aux justiciables. Ils pourraient voir le nombre d'affaires réduites de 400 par an et l'arriéré augmenter de 20 à 30 % par an.

En outre, le gouvernement s'est engagé dans le budget 2019 à renforcer l'intégrité des frontières et du système d'asile du Canada en augmentant de façon permanente l'effectif des juges de la Cour fédérale (CF). Le financement temporaire des services administratifs requis a pris fin en mars 2023, et le SATJ n'a pas été inclus dans les demandes et renouvellements de financement ultérieurs et continus dans ce domaine. Actuellement, le greffe de la CF n'est pas en mesure de traiter 47 % des demandes dans le délai de 48 heures, ce qui peut ajouter de 3 à 30 jours à la durée totale d'activité d'un dossier. Cela empêche parfois les juges d'obtenir des documents à l'avance pour préparer les audiences ou les conduit à rédiger des décisions alors que l'affaire a déjà été classée. Un financement renouvelé et permanent est nécessaire pour permettre au SATJ de maintenir son niveau actuel et proportionnel de soutien aux audiences et aux décisions, ce qui contribuera à son tour à une résolution plus rapide des cas par la CF, soutenant ainsi l'intégrité du système d'immigration.

Nous vous remercions de votre temps et de votre attention. Si vous avez d'autres questions ou préoccupations, n'hésitez pas à contacter le soussigné. Nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer pour en discuter plus en détail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

(Lettre originale signée par Julie Terrien au nom Jonathan Pierre-Etienne, Jordana Sanft, Marie-France Dompierre, Jennifer Khor, Kamaljit Kaur Lehal, Andrew M. Shaughnessy and Denis Frawley)

Jonathan Pierre-Etienne
Président, Division du Québec de l'ABC

Kamaljit Kaur Lehal
Présidente, section du droit de l'immigration

Jordana Sanft
Présidente, comité de liaison des Cours
fédérales et le barreau

Andrew M. Shaughnessy
Président, section du droit de la propriété intellectuelle

Marie-France Dompierre
Présidente, comité de la Cour canadienne de
l'impôt et du barreau

Denis Frawley
Président, section des membres d'expression française
de common law

Jennifer Khor
Présidente, sous-comité de l'Accès à la justice

cc. Carreau, Darlene : Darlene.Carreau@cas-satj.gc.ca